

Transport du grain de l'Ouest—Loi

[Français]

Mme le Président: L'honorable député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a raison. La motion sur la question préalable est discutable et elle sera sans doute débattue. Ce n'est pas à moi à en décider.

La deuxième remarque que je désire faire, c'est que la motion sur la question préalable, ce n'est pas la clôture, puisqu'après qu'on aura voté sur la question préalable, il est évident que le débat sur la question principale reprendra. Quand la question préalable est posée, elle l'est simplement dans le but d'empêcher la présentation de nouveaux amendements, et pour s'assurer que la discussion se poursuit sur la question principale.

Quant à la dernière question qui m'a été posée, savoir quelles sont les limites de temps qui s'appliquent dans les circonstances, je dois donner raison à l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) et à l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans). A mon avis, et après une étude très approfondie de l'interprétation que l'on pourrait faire du nouveau Règlement, ce sont les dispositions de l'article 35(2) qui s'appliquent. Nous sommes, n'est-ce pas, à la deuxième lecture d'un projet de loi et nous avons dépassé la période de huit heures. Par conséquent, la période de temps qui s'applique pour les débats à ce stade-ci de la procédure est de 10 minutes pour chaque orateur.

[Traduction]

M. Huntington: Monsieur le Président . . .

M. Pinard: Je prie le député de bien vouloir m'excuser, monsieur le Président. Je crois comprendre qu'on vient de l'autoriser à intervenir. Ce matin, le chef de l'opposition officielle m'a demandé d'interrompre la séance jusqu'à 17 heures. En ce qui me concerne, si la Chambre le souhaite, je n'y vois pas d'objection.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance de la Chambre est suspendue à 15 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 5 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Capilano (M. Huntington) a la parole.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, lorsque j'ai traité pour la dernière fois le 24 mai dernier de cet amendement tendant à faire reporter à six mois l'examen de ce projet de loi, j'ai avancé de très sérieux arguments. Vraiment je m'étonne que le député de Rosemont (M. Lachance) ait proposé aujourd'hui la motion concernant la question préalable et je trouve d'autant plus étrange qu'il ait joué ce tour-là à la Chambre à propos d'un projet de loi qui revêt tant d'importance pour ma région, vu qu'il collabore avec nous avec ardeur à la réforme de notre procédure. Le débat révèle le fossé qui sépare les députés du Québec et ceux de l'Ouest.

Les députés du Québec ont apparemment l'impression que s'ils acceptent que ce soient les agriculteurs qui touchent les subventions, les éleveurs de bétail et de porcs, surtout les éleveurs de porcs qui ont obtenu de si bons résultats grâce à l'intervention du gouvernement du Québec, s'en trouveront désavantagés. Que je sache, même le ministre des Transports (M. Pepin) et le gouvernement ont cherché à convaincre les députés du Québec que là n'est pas la question. Le prix des grains de provende est déterminé dans le Québec selon le prix de la formule d'un mélange de soya et de maïs, ajouté au prix du transport à destination de Thunder Bay ou jusqu'au destinataire à Chicago.

Qu'on me permette de faire valoir mon point de vue. Je crois savoir que le fort ressentiment qu'on éprouve dans l'Ouest ne nuit en aucune façon à la poursuite très fructueuse de l'élevage du porc dans le Québec. Je suis persuadé que le ministre des transports est tout à fait d'accord avec moi.

C'est M. Stan Price qui, le 16 mai 1983, a exposé en les termes les plus simples le principe du projet de loi, et voici ce qu'il a dit:

En d'autres mots, si l'on me disait qu'on se chargera de tous les frais de transport des porcs et que j'aurai à payer le plein tarif pour le grain, où installerais-je mon élevage de porcs—évidemment tout à côté des champs de culture du grain de provendes. Ou encore, si l'on m'annonçait qu'on assumerait le plein prix du transport du grain alors que j'aurai à me charger de la totalité des frais de transport du porc, j'installerais mon élevage et mon abattoir tout près de Montréal, de New York ou de Tokyo.

Voilà la question qui est au cœur du débat. Nous sommes en train de discuter de la méthode de paiement. Nous ne sommes pas d'accord avec celle que le ministre des Transports nous a enfin proposée par le biais du projet de loi C-155. Les députés de l'Ouest, surtout ceux de la Colombie-Britannique—c'est mon cas—ont fait l'objet de pressions répétées de la part des chefs d'industrie. Le conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique tient à ce que le Parlement adopte le C-155 et que nous ne fassions pas d'obstructionnisme. Le président-directeur général de B.C. Forest Products y tient lui aussi. Le président de MacMillan Bloedel nous a adressé un télex dans lequel il nous demande de ne pas retarder l'adoption du projet de loi. Mercredi dernier, le conseil du patronat de la Colombie-Britannique lui aussi nous a demandé par écrit de ne pas ralentir l'adoption de cette mesure. J'ai reçu pour ma part une vingtaine de télex d'industriels de la Colombie-Britannique, qui ne comprennent absolument pas pourquoi nous en avons après le projet de loi. On m'a même appelé de la Chambre de commerce pour m'accuser de ne pas défendre les intérêts de la Colombie-Britannique. Je tiens, monsieur le Président, à m'inscrire en faux contre ces accusations.

Parlons, si vous le voulez bien, monsieur le Président, du principe du projet de loi. Le ministre des Transports avait la situation en mains. Même M. Bruce Howe, président-directeur général de la British Columbia Resources Investment Corporation, qui a orchestré les démarches effectuées auprès des députés de la Colombie-Britannique, a déclaré le 26 janvier 1982 qu'il était d'accord avec la plupart des arguments que les députés de notre parti avançaient à la Chambre. C'est pourquoi la possibilité et le temps de débattre du principe du bill sont tellement importants. Le temps de parole de dix minutes, les tactiques de limitation de temps et de clôture qui nous sont imposées nous scandalisent.